CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E83250** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2026**

ÉDITÉ LE 20/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2004

Raison sociale : CHAIX BOURG CHARPENTE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/10/2024

Sigle : CBC

Capital : 7 800

LES CHEMINANTS
05230 LA BATIE NEUVE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 477 816 771

Siret : 477 816 771 00018

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8108291

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP j28350U

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP j28350U

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 04 92 50 34 18 **Fax :** 04 92 50 34 18

Portable : 06 63 38 48 51

Responsabilité légale :
MATHERON KEVIN LAURENT RAOUL DIRECTEUR GÉNÉRAL / EYRAUD JEREMY GERALD RENE PRÉSIDENT

Site Internet : www.chaixetbourgcharpentesarl.com

E-mail : kevin.matheron@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 946 185 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement	7	02/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/01/2026 07:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.